



Vers une société préservative ?

L'aide à la jeunesse, M. Sarkozy (et des think tanks européens ?)

par Jean Blairon et Emile Servais

Dans le contexte des élections communales en Belgique, nous avons entendu les partis démocratiques exprimer sans trêve leur volonté de combattre l'extrême droite et leur souci, à cet effet, de rallier les votes pour endiguer des dérives et des résurgences que l'on constate partout en Europe (et ailleurs). Nous ne pouvons que partager cet élan, mais nous souhaiterions qu'il mène à plus de cohérence et qu'il nous conduise à davantage de force critique qu'aujourd'hui. En particulier, nous ne sachons pas que les politiques qui sont projetées envers la jeunesse, chez nous, en France et ailleurs, permettent de se démarquer significativement de ce qui est précisément à combattre.

Nous assistons en effet aux prémises (à tout le moins) d'une **politique préservative** qui présente de plus en plus la jeunesse comme un groupe virtuellement dangereux pour le corps social, contre lequel il convient de se prémunir, dans un souci collectif de protection.

La question de la sécurité semble en effet prioritaire aux yeux des « citoyens » – du moins à ceux qui, dûment sondés ou commentés, se voient faire dire ce qu'il convient désormais de penser. Ainsi un journaliste, lors d'un « débat » électoral consacré à la paisible entité de La Bruyère, guère agitée semble-t-il par les désagréments d'une délinquance incontrôlable, prétend malgré tout que la « sécurité » est la préoccupation centrale de ses habitants, dans la mesure où ils sont préoccupés de... la sécurité routière.

Le texte médiatique dominant – et tout un discours politique lui emboîte le pas cadencé – prétend ainsi que la sécurité est la préoccupation majeure de tous nos concitoyens.

Nous regrettons de devoir rappeler dans ce contexte que « l'idéal de protection qui hante et remplit la vie » a déjà inspiré de fait une doctrine politique : c'est sur la légitimité prégnante de cet « idéal », et sur la « libération de l'instinct de conservation » que l'auteur de *Mein Kampf* a bâti son système totalitaire.¹

Une telle référence serait évidemment quelque peu encombrante. **L'usage social de certains concepts** semble permettre d'en éviter l'hasardeux héritage (mais non, volontairement ou non, et c'est bien le drame, l'inspiration ou la trace²).

Ainsi en est-il de l'utilisation du terme « prévention » et des « réformes » qui entendent, ici et là, la mieux promouvoir.

Les « politiques de prévention » qui sont aujourd'hui projetées – apparemment de manière consensuelle – pèchent par l'introduction de deux dangereux amalgames : un amalgame qui concerne les logiques d'action, un autre qui concerne les fonctions.



LA CONFUSION DES LOGIQUES D'ACTION

Nous avons déjà été amenés³ à mettre en garde contre la confusion des logiques d'action sanitaire, policière et sociale.

La première souhaite obtenir l'éradication d'une épidémie potentielle en recourant à un diagnostic précoce permettant l'érection d'un cordon sanitaire : ainsi des multiples crises menaçant la santé (crise de la vache folle, grippe aviaire, etc.).

La seconde entend protéger le corps social des exactions qui pourraient le frapper, en recourant si besoin est à la force, mais d'une manière appropriée (en respectant autant que possible la liberté des citoyens) et graduelle. Cette « économie de moyens » conduit à pratiquer la dissuasion et, le cas échéant, l'infiltration des milieux « à risque ».

Ainsi, Balzac, dans son ouvrage *Le Prince*, décrit-il Louis XIII de cette façon : « Le roi, qui se porte si difficilement à la violence des remèdes (mettre à mort), s'est servi autrefois de la douceur de ces préservatifs (l'emprisonnement) » (cité par Littré).

La troisième logique d'action se propose de favoriser l'apprentissage d'un « vivre ensemble » par des aides appropriées, en offrant à ceux qui en ont besoin un environnement de confiance, environnement qui, représentant la collectivité, est de nature à garantir l'affiliation sociale.

Ces trois logiques d'action sont légitimes et nécessaires en tant que telles, mais il est évident que fonctionnant sur des ressorts non compatibles, elles ne peuvent pas cohabiter dans le même acteur. Elles doivent donc rester distinctes et discernables : le citoyen doit connaître clairement à quel type de jeu il est invité à jouer.

Par ailleurs, la question des priorités accordées à telle ou telle logique est évidemment majeure pour comprendre à quelle société on a affaire.

Or les politiques de « prévention » projetées ici et là mélangent systématiquement *en matière d'aide à la jeunesse* les trois logiques d'action.

Il ne peut en aller dès lors en ces politiques que de ce qui se produit en matière de mélanges de couleurs portées par des substances différentes : un des ingrédients l'emporte de facto, quelles que puissent être les teintes des autres composantes.

Ainsi M. Sarkozy, en « réponse » au problème des banlieues qu'il a lui-même créé comme tel⁴, a-t-il pu envisager (même si un recul a été effectué) le repérage chez les enfants, dès l'âge de 36 mois, des « troubles de conduite », potentiellement « prédictifs » d'une évolution délinquante.

Par ailleurs, la coordination par les maires des politiques de « prévention » fera obligation aux travailleurs sociaux et aux professionnels médico-éducatifs de partager les informations dont ils disposent et de communiquer aux mairies les situations difficiles dont ils auraient connaissance.

Demander aux mêmes professionnels de cumuler les logiques de détection, d'infiltration et d'aide ne peut que précipiter in fine les structures d'aide à agir comme des structures de répression.

La Belgique n'est pas à l'abri de dérives similaires, puisque la détection précoce, la communication des situations de danger et la coordination municipaliste des actions de « prévention » font partie du plan d'action pour l'aide à la jeunesse déposé par la Ministre Fonck⁵.



Les conditions de l'amalgame le plus contestable y sont bien présentes.

Voici quelques citations indicatives :

« La volonté exprimée par le Gouvernement est de participer à une politique globale des différentes entités visant à réduire la violence de notre société. Cette politique doit tenir compte de la complémentarité entre prévention et sanction, cette dernière, par son caractère dissuasif, pouvant être considérée comme préventive. »

Le problème est bien qu'au nom d'une telle complémentarité, on va charger un acteur donné de mener ou de collaborer aux trois logiques d'action exposées ci-dessus. Ainsi des services d'aide en milieu ouvert (cfr infra), qui sont invités à détecter et à dénoncer (nous y reviendrons), ainsi qu' à « collaborer » (sic) avec des acteurs de répression (les ex-contrats de sécurité).

« Nous devons aussi accepter de décroisonner des politiques conçues avec des objectifs et des logiques spécifiques. C'est notamment le cas de la collaboration entre les dispositifs issus des contrats de société et ceux issus de l'aide à la jeunesse. S'il est vrai que les visées de ces deux types de dispositifs ne sont pas les mêmes, sécurité d'un côté et prévention de l'autre, il n'est plus acceptable que ces dispositifs refusent de coopérer au nom d'une opposition stérile entre sécurité et prévention. »

Quelques lignes plus haut, nous pointons un renversement complet de perspective :

« Admettre la nécessité d'une politique préventive, c'est admettre que les problématiques de l'insécurité et de la protection des enfants ne sont pas réductibles aux seules conséquences de la déviance individuelle mais qu'elles doivent être appréhendées dans un ensemble qui

envisage également les conséquences structurelles de ces problématiques. »

Il fut un temps où l'on se serait préoccupé des **causes** structurelles des problématiques de l'insécurité et de la protection. L'on comprend que si la prévention est entendue désormais comme une sanction, qui, en se faisant dissuasive, en deviendrait préventive, on puisse désormais se porter sur le seul terrain des... conséquences.

LA CONFUSION DES FONCTIONS

Nous avons aussi proposé en son temps de distinguer soigneusement les fonctions publiques qui visent au maintien de l'ordre et les fonctions publiques qui visent à l'éducation et à l'émancipation.

Non qu'il faille décréter que les unes ressortiraient à la domination et les autres, à la liberté.

Au contraire, nous avons pu montrer⁶ que l'on peut être attentif à l'idéal d'égalité en assurant le maintien de l'ordre (en ne confondant pas par exemple ordre public et domination sociale), comme produire plus d'inégalité en prétendant assumer un travail social (il suffit de « responsabiliser » les victimes des marchés en les présentant comme les auteurs de leur situation).

Il reste que distinguer les logiques d'action implique de séparer les fonctions : assurer la sécurité (des biens et des personnes) n'est pas le même travail que lutter pour l'égalité en matière de sécurité d'existence.

Le discours confus d'une partie de la gauche⁷, prétendant qu'il ne faut pas opposer prévention et répression (au nom évidemment, du « sentiment d'insécurité » ressenti par les ci-



toyens), conduit à demander qu'elles se coordonnent, notamment, revenons-y, au niveau local.

C'est aussi le fer de lance de la politique sarkozienne, il convient de l'observer.

Dans le projet de loi sur la délinquance du très médiatique Ministre de l'Intérieur français, nous notons en effet que « le maire, qui 'anime et coordonne' la politique de prévention de la délinquance, peut proposer aux familles en difficulté un 'contrat de responsabilité parentale' ou un 'accompagnement parental' et saisir le juge des enfants pour la mise sous tutelle des prestations sociales ».⁸

Les similitudes avec les projets de la Ministre Fonck sont hélas patentés.

Il était convenu auparavant que le secteur de l'aide à la jeunesse se préoccupait d'aider ceux des jeunes qui sont les moins favorisés (et leurs familles), parce qu'ils ont trop peu de chances de se construire une vie un peu libre, de se développer, parce qu'ils sont confrontés à des violences « qui échappent aux regards et aux sanctions »⁹, parce qu'ils sont maltraités, parce qu'ils s'enferment parfois eux-mêmes dans de fatales trajectoires de violence, tournée contre eux-mêmes ou contre les autres. Il s'agissait là d'un engagement solidaire fort des pouvoirs publics (au niveau de la Communauté française), aidés par une série d'associations.

Un des dispositifs-clé de cette aide est (était ?) en effet assuré par des services indépendants (ce sont des services « non marchands » comme on dit) : les services d'Aide en Milieu Ouvert, familièrement connus sous l'appellation AMO.

L'efficacité de ces associations repose (reposait ?) sur trois piliers centraux : elles aident

individuellement les jeunes et leurs familles *sans se substituer à leurs capacités propres de définir les problèmes*, en construisant avec eux une lecture de ceux-ci et la recherche de solutions appropriées ; elles peuvent accompagner les jeunes qui le souhaitent dans le montage et l'expérimentation de projets de groupe ; enfin, elles agissent quand c'est nécessaire, sur l'environnement des jeunes et des familles, notamment en interpellant les autorités, en toute indépendance, pour qu'elles puissent apporter les solutions structurelles qui s'imposent parfois¹⁰, bref en exerçant un *contre-pouvoir démocratique*.

Quatre maîtres-mots pour ces services : pilotage de l'action avec les bénéficiaires sur pied d'égalité, prévention (c'est-à-dire au fond lutte contre les facteurs d'inégalité dont les jeunes sont victimes – ce qui implique une fonction d'éducation et d'émancipation, et une logique d'action ressortissant exclusivement à l'aide), indépendance, interpellation.

Les projets de la Ministre Fonck vont rendre cette forme d'action impossible via un faisceau de mesures conjuguées. En voici trois exemples.

Obligation, sous prétexte d'efficacité, pour les AMO de « se coordonner » avec les ex-contrats de sécurité (qui font un travail légitime, mais dans la main droite de l'Etat, ce qui est un tout autre métier, et sous la tutelle et l'autorité des pouvoirs locaux) ; nous allons assister à une « coordination » du faible au fort qui signifiera dans toutes sortes d'endroits l'impossibilité d'exercer un contre-pouvoir, notamment dans ceux, évidemment, où il serait le plus nécessaire¹¹. En outre, une telle coordination nous paraît contraire à l'article 4 du code de déontologie de l'aide à la jeunesse, qui prévoit que les interventions ne peuvent s'inscrire dans un contexte prioritairement sécuritaire ou répressif.



Obligation, au nom de la « responsabilité » de sortir du pilotage de l'action sur pied d'égalité avec les bénéficiaires en devenant un service de renseignement avancé pour des interventions menées dans une autre logique par des services publics (comme les SAJ, qui interviennent dans les familles pour les enfants institués comme « en danger », certes en les associant au programme d'aide). Interventions elles aussi parfaitement légitimes et des plus nécessaires, cela va sans dire, mais la question est bien celle-ci : veut-on qu'il continue à exister dans ce pays des associations que des citoyens peuvent mobiliser en ayant la *garantie* qu'ils pilotent eux-mêmes l'intervention des professionnels dans leur vie ? Ou considère-t-on *d'office* que *toutes* les personnes en difficulté doivent être mises sous tutelle au moins partielle de l'Etat ? Nous entendons bien que les intérêts de certaines d'entre elles ne seront jamais mieux défendus que grâce à l'intervention d'un service public garant de l'intérêt commun et de la protection du plus faible, mais la question posée est bien celle-ci : la liberté d'association ne doit-elle pas aussi *garantir* un type d'aide (parmi d'autres) indépendant et librement négocié par les bénéficiaires ?

Si nous relient ces points à un autre projet de la Ministre, légitime en lui-même lui aussi, de « définir de manière standardisée » pour tous les intervenants *de première ligne* (donc aussi les AMO) des « critères » d'un état de danger éducatif (qui justifie dès lors l'intervention de l'autorité publique) et que nous voyons que les projets qui se discutent incluent des critères économiques dans cette évaluation (le fait d'avoir des parents privés d'emploi, par exemple, peut-il être considéré comme un indicateur de danger éducatif pour les enfants ???), nous voyons se dessiner les prémises d'une domination sociale inacceptable.

Une logique « sarkozienne », que nous espérons involontaire, fortement soutenue il est vrai par un « air du temps », par un matraquage médiatique et par l'expression d'une émotion collective qu'il nous appartient à tous de ne pas laisser devenir mauvaise conseillère, sous-tend ces propositions lorsqu'elles sont lues comme un ensemble.

Le discrédit de l'action associative libre, le démantèlement de fait de la capacité d'interpellation des associations, la mise en cause de leur indépendance et de la liberté des bénéficiaires, si ce n'est l'attaque contre les concepts qui guident leurs actions risquent de produire plus de « colonisation de la vie quotidienne », moins de contre-pouvoir, plus de domination sociale. Sans compter évidemment, le fait qu'ils vont affaiblir ou détruire une série de projets et de réseaux patiemment construits, discrets, mais très efficaces dans la lutte pour l'égalité.

Est-ce bien de cela dont nous avons besoin aujourd'hui, à l'heure où des dérives municipalistes sont de fait porteuses de tant de réactions poujadistes que nous souhaitons tous éviter ?

Mieux vaudrait probablement suivre les conseils d'André Mordant, lorsqu'il quitta la FGTB, et affirma qu'on parlerait moins de sécurité si on se préoccupait davantage de sécurité d'existence.

INVESTIGUER LES SIMILITUDES

La similitude des politiques menées en France et en Communauté française de Belgique pose par ailleurs une bonne question aux sociologues et aux journalistes d'investigation (qui seraient peut-être bien inspirés d'enquêter sur ce thème plutôt que de se faire caisses de résonance irréfléchies des « émotions » de la « population »).



Y a-t-il dans ces convergences l'action d'une ou plusieurs « think tanks », assurant le relais de ces changements de perspective comme ce fut le cas pour la logique d'un « Etat social actif » ? Ou la migration contre nature des concepts est-elle seulement indirectement produite par la contrainte dure que fait subir à la classe politique la dictature de l'opinion, obligeant les élus à faire de plus en plus « la part du feu », au prix de moins d'égalité, de droits et de libertés ?

N'est-il pas absurde et dangereux d'étouffer ainsi la jeunesse d'un voile « protecteur » « préventif », dans le souci de « rassurer » une opinion sur les capacités préservatives d'une société confondue avec l'expression fort stimulée de « ressentis » et avec la défense des seuls intérêts individuels ?

NOTES

1. Cfr Les analyses de Paul Virilio, notamment dans *L'insécurité du territoire*, Paris, Galilée, 1993. Nous ne souhaitons pas pratiquer ici d'amalgame, mais bien suivre les conseils de Michel Foucault nous invitant à faire oeuvre d'histoire en tentant de (re) tracer « l'espace de dispersion des énoncés discursifs ».
2. Christian Panier, Président du Tribunal de 1ère instance de Namur, chargé de cours à l'UCL, sur les ondes de la RTBF, dénonce la « dictature de l'émotion » qui s'est emparée du pays et l'enfonce dans une dérive sécuritaire et totalitaire (nous le citons), alors que d'après lui nous vivons dans une société qui n'a jamais été aussi sûre.
3. J. Fastrès et J. Blairon, *La prévention, un concept en déperdition ?*, Bruxelles, Luc Pire, 2002, p. 142.
4. Nous avons tenté de le démontrer dans J. Blairon et E. Servais, « *Racaille* » et *banlieues virtuelles*, Charleroi, Couleur livres, 2006.
5. C. Fonck, *Plan pour l'aide à la jeunesse en Communauté française, Précocité, adéquation et cohérence : l'aide à la jeunesse de demain*, <http://www.carrefoursaj.be>
6. J. Fastrès et J. Blairon, *op.cit.*, pp. 64 et sq.
7. A l'échelle européenne, une partie de la gauche renouvelle sur cette question son erratique

stratégie économique : dans les années 80, il s'est agi de prouver à l'opinion publique que la gauche pouvait gérer la nation, ce qui a conduit à mener partout des politiques de droite dont les gauches essaient difficilement aujourd'hui de se départir. La même erreur est-elle occupée à se produire en matière d'aide sociale ? Au nom de la « prise en compte du sentiment d'insécurité », et pour faire pièce à l'extrême droite, la gauche va-t-elle prendre à son compte une politique de droite extrême pour « rassurer l'opinion » ?

8. D'après Le Monde.fr
9. Selon les mots de Pierre Bourdieu, qui en fait l'objet des actions de prévention : prévenir c'est diminuer les violences quotidiennes subies par les moins favorisés ; s'ajoutant aux violences de structures, elles précipitent leurs victimes dans des comportements violents, exercés contre eux-mêmes ou contre les autres.
10. On trouvera une série d'exemple concrets de ces actions sur le site cfwb.be/aide-jeunesse.
11. Il semble en effet y avoir consensus sur le fait que les excès municipalistes regrettables constatés ces derniers temps, et qui servent tellement les thèses de l'extrême-droite, sont liés significativement à un défaut de contre-pouvoir.